



Demande de logement social
Liste des pièces à fournir
(pour chacune des personnes devant vivre dans le logement)

DIRECTION DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES
CCAS - POLE ACTION SOCIALE – SERVICE ACCUEIL LOGEMENT
N° de téléphone : 05 55 45 61 36

NE FOURNIR AUCUN ORIGINAL : ces pièces seront conservées en mairie

1 - Selon votre situation familiale

- copie d'une pièce d'identité (copie intégrale)
- copie du livret de famille
- attestation d'enregistrement du PACS

Si vous êtes séparé(e)

- copie de l'ordonnance de non-conciliation
- copie de la décision de justice, paragraphe commençant par « par ces motifs »

Si vous êtes divorcé(e)

- copie du jugement, paragraphe commençant par « par ces motifs »

Si vous attendez un enfant

- certificat de grossesse établi par votre médecin

Si vous êtes sous tutelle ou curatelle

- copie du jugement de mise sous tutelle ou curatelle

2 – pour les personnes de nationalité étrangère

- copie du titre de séjour en cours de validité

3 – Ressources annuelles

- copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition pour l'année N-2

(ce document est obligatoire pour toutes les personnes vivant au foyer)

4 – En fonction de votre situation professionnelle ou sociale

Si vous êtes salarié (e)

- copie des 3 derniers bulletins de salaire
- copie du contrat de travail ou de l'attestation de votre employeur indiquant la durée de votre emploi, l'attestation de stage ...

Si vous êtes muté (e)

- copie de votre avis de mutation indiquant le lieu et la date de l'affectation

Si vous êtes commerçant (e), artisan

- copie de l'extrait de registre du commerce ou des métiers
- copie du dernier bilan ou attestation du comptable estimant le salaire mensuel

Si vous êtes au chômage

- copie de la notification de prise en charge du « pôle emploi » (ex ASSEDIC)
- copie des 3 derniers avis de paiement

Si vous percevez le RSA

- copie de la notification d'attribution récente

Si vous êtes retraité (e)

- copie du titre de pension ou de retraite de chaque caisse

Si vous êtes handicapé (e)

- copie de la carte d'invalidité, notification de décision de l'attribution de la pension, rente ou AAH
- copie des 3 derniers bulletins de pension d'invalidité

Si vous êtes en arrêt de longue maladie

- attestation mentionnant le début du paiement des indemnités journalières
- copie des 3 derniers avis de paiement des indemnités journalières

Si vous êtes étudiant (e)

- copie du certificat de scolarité de l'année en cours ou copie de carte d'étudiant (e)
- copie de l'avis d'attribution des bourses

5 – Les prestations familiales

Si vous percevez des prestations familiales ou une aide au logement

- copie de la notification récente de la CAF ou de la MSA ou de votre employeur s'il vous verse directement les prestations familiales

6 – Votre logement actuel

Si vous êtes locataire

- 3 dernières quittances de loyer ou, à défaut une attestation de votre propriétaire certifiant que vous êtes à jour du paiement des loyers et charges

Si vous êtes hébergé (e)

- attestation d'hébergement

Si vous êtes dans l'obligation de quitter votre logement

- En cas de congé donné par le propriétaire
- copie de la lettre de congé

En cas de vente de la maison d'habitation

- copie du justificatif de vente

En cas d'expulsion

- copie de l'assignation ou du jugement d'expulsion